

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-MONT-CARMEL
COMTÉ DE SAINT-MAURICE

**SÉANCE ORDINAIRE
DU 5 DÉCEMBRE 2016**

Séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en date du 5 décembre 2016 à dix-neuf heures à la salle des assemblées publiques, située au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, étant le lieu ordinaire des séances du conseil municipal. Six (6) personnes assistaient à cette assemblée.

Sont présents monsieur Jacques Trépanier, conseiller, monsieur Jean-Guy Mongrain, conseiller, monsieur Jean-Pierre Binette, conseiller, madame Julie Régis, conseillère et madame Line Lecours, conseillère, formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Luc Dostaler, maire. Monsieur Danny Roy est aussi présent et agit comme secrétaire de l'assemblée.

**LECTURE ET ADOPTION
DE L'ORDRE DU JOUR
2016-12-183**

- 1- Ouverture de la séance ordinaire
- 2- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3- Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et des séances extraordinaires du 17 novembre 2016 (discours du maire), du 26 novembre 2016 et du 1^{er} décembre 2016
- 4- Dépôt du procès-verbal de la journée d'enregistrement du 17 novembre 2016 concernant le règlement d'emprunt 746
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Correspondances
- 7- Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des élus municipaux
- 8- Dépôt du registre public des déclarations des élus municipaux
- 9- Avis de motion – Règlement de taxation applicable pour le budget 2017
- 10- Avis de motion – Règlement établissant le mode de rémunération des pompiers
- 11- Avis de motion et présentation d'un projet de règlement – Règlement relatif au traitement des élus municipaux
- 12- Coût des licences pour chiens à compter du 1^{er} janvier 2017
- 13- Demande de soumissions pour la fourniture de produits pétroliers
- 14- Annulation de mauvaises créances
- 15- Dates des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017
- 16- Contribution à Transport adapté et collectif des Chenaux
- 17- Somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec
- 18- Autorisation de signature d'une entente avec monsieur Stéphane Richard concernant un congé prolongé
- 19- Autorisation pour l'échange de parcelles de terrain sur la rue des Lobélies
- 20- Autorisation de signature d'un contrat notarié concernant une servitude sur le lot 4 268 856 du cadastre du Québec
- 21- Période d'information
- 22- Période de questions
- 23- Levée de la séance ordinaire

Sur proposition de monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier, il est résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté tel que lu par le président de l'assemblée.

Adoptée

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 NOVEMBRE 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 NOVEMBRE 2016 (DISCOURS DU MAIRE), DU 26 NOVEMBRE 2016 ET DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2016
2016-12-184**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et des séances extraordinaires du 17 novembre 2016 (discours du maire), du 26 novembre 2016 et du 1^{er} décembre 2016 ayant été remis à chacun des membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ordinaire, le secrétaire est exempt d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par madame la conseillère Line Lecours et résolu unanimement que les procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 novembre 2016 et des séances extraordinaires du 17 novembre 2016 (discours du maire), du 26 novembre 2016 et du 1^{er} décembre 2016 soient adoptés.

Adoptée

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA JOURNÉE D'ENREGISTREMENT DU 17 NOVEMBRE 2016 CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 746
2016-12-185**

Le secrétaire-trésorier dépose le procès-verbal de la journée d'enregistrement tenue le 17 novembre 2016 concernant le règlement d'emprunt numéro 746 et indique qu'aucune personne n'est venue signer le registre à cette fin.

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES
2016-12-186**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain, appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu unanimement que la liste des comptes soit adoptée et que le secrétaire-trésorier soit autorisé à les payer pour une somme de 434 874,81 \$.

Adoptée

**CORRESPONDANCES
2016-12-187**

P-01 Commission scolaire de l'Énergie
Me Serge Carpentier, directeur général adjoint et secrétaire général

SUJET : CONSULTATION – PLAN TRIENNAL DE RÉPARTITION ET DE DESTINATION DES IMMEUBLES – 2017-2018- À 2019-2020

DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL
2016-12-188

Tel que requis par l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier confirme avoir reçu et consigné aux archives de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel les déclarations des intérêts pécuniaires des membres du conseil suivants :

Monsieur Luc Dostaler
Monsieur Jacques Trépanier
Monsieur Jean-Guy Mongrain
Monsieur Jean-Pierre Binette
Madame Julie Régis
Monsieur Daniel Duchemin
Madame Line Lecours

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

DÉPÔT DU REGISTRE PUBLIC DES DÉCLARATIONS DES ÉLUS MUNICIPAUX
2016-12-189

Tel que requis par la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale, je soussigné, Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier confirme n'avoir reçu aucune déclaration par un membre du conseil municipal concernant l'acceptation de tout don, toute marque d'hospitalité ou tout autre avantage, quelle que soit sa valeur, qui peut influencer son indépendance de jugement dans l'exercice de ses fonctions ou qui risque de compromettre son intégrité.

Danny Roy
Directeur général et secrétaire-trésorier

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT DE TAXATION APPLICABLE POUR LE BUDGET 2017
2016-12-190

Monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un règlement de taxation applicable pour le budget 2017.

AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LE MODE DE RÉMUNÉRATION DES POMPIERS
2016-12-191

Madame la conseillère Line Lecours donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un nouveau règlement établissant le mode de rémunération des pompiers.

**AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION D'UN PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX
2016-12-192**

Monsieur le conseiller Jacques Trépanier donne avis qu'il sera soumis pour adoption lors d'une séance subséquente de ce conseil un nouveau règlement relatif au traitement des élus municipaux.

Tel que requis par l'article 8 par la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.001), une présentation du projet de règlement est effectuée par monsieur le conseiller Jacques Trépanier.

**COÛT DES LICENCES POUR CHIENS À COMPTER DU
1ER JANVIER 2017
2016-12-193**

Considérant la demande de notre mandataire l'Escouade canine mauricienne.

Considérant que le coût des licences de chiens pour les municipalités environnantes est de 25\$ et plus.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité que le coût de la licence de chien soit fixé à 25\$ par chien, et ce, à compter du 1^{er} janvier 2017. Le tout tel que décrit à l'article 7 du règlement numéro 465.

Adoptée

**DEMANDES DE SOUMISSIONS POUR LA FOURNITURE DE PRODUITS
PÉTROLIERS
2016-12-194**

Considérant les besoins pour la fourniture de produits pétroliers.

En conséquence il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Danny Roy à effectuer des demandes de soumissions sur invitation pour la fourniture de produits pétroliers.

Adoptée

**ANNULATION DE MAUVAISES CRÉANCES
2016-12-195**

Il est proposé monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que soit autorisée l'annulation de mauvaises créances pour la somme de 1 817,94 \$ tel que décrit au rapport joint à la présente résolution.

Adoptée

**DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR
L'ANNÉE 2017
2016-12-196**

Considérant que l'article 148 du Code municipal prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2017 soient tenues à la salle des assemblées délibérantes de l'hôtel de ville au 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, à 19 heures aux dates suivantes :

Lundi 16 janvier	Lundi 3 juillet
Lundi 6 février	Lundi 7 août
Lundi 6 mars	Mardi 5 septembre
Lundi 3 avril	Lundi 2 octobre
Lundi 1er mai	Lundi 13 novembre
Lundi 5 juin	Lundi 11 décembre

Adoptée

**CONTRIBUTION À TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES
CHENAUX
2016-12-197**

Considérant que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel désire accorder une subvention à Transport adapté et collectif des Chenaux et conclure une entente relative à l'exploitation d'un service de transport adapté à l'intérieur et à l'extérieur de son territoire, pour les personnes à mobilités réduites.

En conséquence, il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain et résolu à l'unanimité :

Que cette entente est conditionnelle à l'acceptation des prévisions budgétaires 2017 par le ministère des Transports du Québec, lesquelles sont annexées à la présente pour en faire partie comme si elles étaient au long reproduit.

Que le budget total pour la 28^e année d'opération est estimé à 332 930 \$, le coût estimé pour le transport adapté est de 271 380 \$ et que la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel autorise, à même les fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à Transport adapté et collectif des Chenaux au montant de 13 800 \$ pour une période d'un an, soit du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Que le Conseil accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20% du montant des prévisions budgétaires, et ce, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte ces dites prévisions.

Que la municipalité mandataire en accord avec l'ensemble des municipalités participantes au transport adapté, soit la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et qu'à ce titre, elle devienne l'interlocuteur auprès du ministère des Transports du Québec et nomme un délégué qui siège sur le Conseil d'administration de Transport adapté et collectif des Chenaux.

Que le maire et le directeur général et secrétaire-trésorier sont autorisés à signer ladite entente, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel avec Transports adapté et collectif des Chenaux.

Adoptée

**SOMME PAYABLE PAR LES MUNICIPALITÉS POUR LES SERVICES POLICIERS ET LA SÛRETÉ DU QUÉBEC
2016-12-198**

Considérant que plus de 1 040 municipalités québécoises ont recours aux services policiers de la Sûreté du Québec.

Considérant que les municipalités assument 53 % de la facture globale du coût de la desserte policière de la Sûreté du Québec.

Considérant que les ententes de services entre la Sûreté du Québec et les MRC sont d'une durée minimale de 10 ans.

Considérant que les municipalités n'ont actuellement aucun levier afin d'assurer un contrôle des coûts pour les services de la Sûreté du Québec.

Considérant que la prévisibilité des coûts est essentielle afin d'assurer une saine gestion des deniers publics.

Considérant que le Comité de révision sur le modèle d'entente travaille depuis plus d'une année à l'élaboration de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers.

Considérant que les travaux de rédaction de la nouvelle entente-cadre, du guide d'accompagnement et du modèle de répartition des effectifs policiers tirent à leur fin, et que le résultat final a été approuvé par les membres du Comité de révision.

Considérant que l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) doivent entériner ces modèles.

Considérant que la FQM a formulé par écrit au Comité de révision, son souhait qu'un chantier soit entamé pour la somme payable par les municipalités, pour les services de la Sûreté du Québec.

Considérant que la FQM a indiqué que la révision du *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec* est une condition *sine qua non* à l'approbation des nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs.

Considérant que la FQM a demandé, dans le cadre des consultations particulières sur le projet de loi no 110, *Loi concernant le régime de négociation des conventions collectives et de règlement des différends dans le secteur municipal*, que le gouvernement du Québec limite à l'inflation, la croissance de la facture des municipalités pour les services de la Sûreté du Québec.

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Mongrain appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité :

De demander au ministère de la Sécurité publique de réviser, en collaboration avec la FQM, le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*.

De demander que cette révision ait pour objectif la mise en place d'un cran d'arrêt sur la somme payable par les municipalités, afin de plafonner à l'inflation toute la hausse de la fracturation globale, pour les services policiers de la Sûreté du Québec.

De demander qu'un cran d'arrêt soit applicable pour la durée totale de l'entente de services entre les MRC et la Sûreté du Québec, soit d'une durée minimale de 10 ans.

De demander que le conseil d'administration de la FQM n'entérine pas les nouveaux modèles d'entente et de répartition des effectifs policiers de la Sûreté du Québec, tant et aussi longtemps que le *Règlement sur la somme payable par les municipalités pour les services policiers de la Sûreté du Québec*, ne sera pas révisé en collaboration avec le monde municipal.

Adoptée.

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UNE ENTENTE AVEC MONSIEUR STÉPHANE RICHARD CONCERNANT UN CONGÉ PROLONGÉ
2016-12-199**

Considérant la demande de monsieur Stéphane Richard concernant la prise d'un congé prolongé (différé) en 2020.

Considérant que monsieur Stéphane Richard désire commencer l'entente à partir du 1^{er} janvier 2017.

Considérant que les banques d'heures de congé, maladies, vacances seront ajustées en conséquence.

Considérant que la prime d'assurances collectives sera selon le salaire annuel normal de l'employé.

Considérant l'accord de monsieur François Lemire, supérieur immédiat de monsieur Stéphane Richard.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Jacques Trépanier et résolu à l'unanimité que monsieur Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité une entente avec monsieur Stéphane Richard afin que celui-ci puisse obtenir un congé prolongé (différé) en 2020 selon les conditions établies dans l'entente.

Adoptée

**AUTORISATION POUR L'ÉCHANGE DE PARCELLES DE TERRAIN SUR LA RUE DES LOBÉLIES
2016-12-200**

Considérant la demande de monsieur Mathieu Veillette concernant la cession d'une partie de chemin par la Municipalité sur la rue des Lobélies.

Considérant que la Municipalité désire acquérir une parcelle de terrain de monsieur Mathieu Veillette sur la même propriété pour agrandir son emprise de rue sur la rue des Lobélies.

Considérant que le demandeur s'engage à payer les frais d'arpenteur et de notaire afin de procéder à l'échange.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires (arpenteur et notaire) afin d'effectuer l'échange de parcelles de terrain sur les lots 3 347 698 et 3 349 517 du cadastre du Québec sur la rue des Lobélie, le tout selon le plan préparé par monsieur Alain Robitaille, directeur des services techniques.

Adoptée

**AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN CONTRAT NOTARIÉ
CONCERNANT UNE SERVITUDE SUR LE LOT 4 268 856
DU CADASTRE DU QUÉBEC
2016-12-201**

Considérant l'entente d'option de servitude avec Bell Canada sur le lot 4 268 856 du cadastre du Québec.

Considérant que Bell Canada désire notariée la servitude.

En conséquence il est proposé par madame la conseillère Line Lecours appuyé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Binette et résolu à l'unanimité que messieurs Luc Dostaler, maire et Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat notarié concernant une servitude, d'une superficie de 12,75 m², de la Municipalité en faveur de Bell Canada sur le lot 4 268 856 du cadastre du Québec, le tout tel que présenté au plan de monsieur Mario Tousignant, arpenteur-géomètre, numéro de dossier 62000, minute 900.

Adoptée

**LEVÉE DE LA SÉANCE
2016-12-202**

Il est proposé par madame la conseillère Julie Régis appuyé par madame la conseillère Line Lecours, il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour étant épuisé monsieur le maire lève la séance à 20 h 25.

Adoptée

S/ _____ S/ _____
Maire Directeur général et secrétaire-trésorier
